



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA25\_11\_0004**

**OBJET :**

**Autorisation de signature d'une convention d'entretien des parcelles et accès aux ouvrages d'eau et d'assainissement entre le Syndicat de La Bastide sur l'Hers le Peyrat et le SMDEA**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Louis MARETTE donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ  
Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI  
Alain GARNIER donne pouvoir à Jean-Claude SERRES

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le Syndicat des Eaux de La Bastide sur l'Hers Le Peyrat souhaite adhérer au SMDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant que cette adhésion emporte transfert de compétences en matière d'eau et d'assainissement avec mise à disposition de droit des ouvrages nécessaires à l'exploitation,

Considérant que suite à négociation globale sur les contours de l'adhésion, il a été fait mention de l'existence de conventions d'occupation du domaine public quant à l'existence d'antennes téléphoniques et radiophoniques sur les ouvrages concernés par ledit transfert.

Considérant que les accès aux ouvrages sont nombreux et nécessitent un réel entretien afin d'assurer le bon fonctionnement du service d'eau et d'assainissement.

Considérant qu'une convention est proposée entre le Syndicat des eaux de La Bastide sur l'Hers Le Peyrat et le SMDEA, assurant le maintien des fruits des conventions d'antennes contre l'entretien régulier des accès aux ouvrages concernés par le transfert de compétence.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,  
Ladite convention.
- **AUTORISE**,  
Madame la Présidente à signer la convention d'entretien des accès aux ouvrages d'eau et d'assainissement qui seront transférés au SMDEA par le Syndicat des eaux de La Bastide sur l'Hers Le Peyrat.